

Communications officielle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **20 (1949)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

l'an dernier 340,790 mètres cubes. L'expérience démontre que la sécheresse favorise l'extension du bostryche qui s'attache de préférence aux arbres secs et faibles.

L'ingénieur forestier Kuhn, de l'Institut entomologique de l'École polytechnique fédérale, a fait un exposé sur les moyens les plus efficaces pour lutter contre le bostryche, qui peut supporter des différences de température énormes. Une température de 30 % sous zéro n'arrive pas à le détruire. Il s'enfonce jusqu'à 7 mm. dans l'aubier. La lutte contre l'*Ips typographus* peut se faire d'une manière radicale par l'abatage à temps des arbres attaqués et la destruction de l'écorce. L'*Ips curvidens*, en revanche, est plus difficile à combattre. Les cocons sont déposés profondément dans l'aubier et échappent ainsi à tous les moyens de lutte mécaniques. Il a fallu recourir aux moyens chimiques, au sujet desquels rapporte le Dr Schneider-Orelli, de l'École polytechnique fédérale. Une maison suisse vient de trouver un produit, l'Hektamul, qui est excellent et peu cher.

Pour terminer, le chef forestier Fankhauser et l'ingénieur forestier de Coulon ont parlé des dégâts énormes causés par le bostryche dans la région du lac de Bière. Toute la chaîne du Jura bernois entre les frontières soleuroises et neuchâteloises est envahie par le bostryche jusqu'à une altitude de 800 m. Des forêts entières sont détruites. La situation exige une attention accrue de la part des forestiers et des propriétaires de forêts tant publiques que privées.

COMMUNICATION OFFICIELLE

Exposition cantonale bernoise de Thounne 1949

La Commission des exposants de l'Exposition cantonale bernoise de Thounne 1949 (KABA) nous informe qu'il reste encore quelques places à disposition dans certains groupes. Quelques entreprises du Jura nous ayant signalé qu'elles n'avaient pas été touchées par les invitations distribuées par les associations professionnelles, nous tenons à leur disposition le règlement des exposants et les invitons à se mettre immédiatement en relation avec la Direction de la KABA à Thounne, si elles désirent encore s'inscrire sur la liste des exposants.

Secrétariat de l'ADIJ.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité: Par l'administration du Bulletin — *Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont*

Abonnement annuel: Fr. 6.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source